



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Requalification d'un ancien site industriel a Saint-Alban-Leyse

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PARIS PROPERTIES DEVELOPPEMENT

Raison sociale

PARIS PROPERTIES DEVELOPPEMENT

N° SIRET

82193716600014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BARBE

Prénom(s)

Arthur

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé dans le quartier des Barillettes au Sud de la commune de Saint-Alban-Leyssie (73). Le terrain est actuellement un ancien site industriel, comprenant deux bâtiments à usage industriel, un bâtiment à usage d'habitation et une ancienne grange en pierre à usage d'entrepôt, et des voiries. Le projet porte sur la requalification de cet ancien site industriel, qui sera densifiée. L'opération projetée comprend : - la démolition des deux bâtiments industriels (Bâtiment A = 949,6 m² emprise et 979,7 m² sdg / Bâtiment B = 1065,3 m² emprise et 1120,3 m² sdg - la conservation du bâtiment à usage d'habitation et de la grange en pierre (391 m² et 200 m²) - la construction de 2 bâtiments d'activité et bureaux totalisant une surface de plancher de 11465 m² (1899 m² et 9566 m²) - la création de surfaces destinées à la circulation et au stationnement. Projet : terrain = 19744 m² / emprise bati = 8553 m² / voiries = 4421 m² / stationnement = 1666 m² / espaces végétalisés au sol = 5104 m²

4.2 Objectifs du projet

L'opération de renouvellement urbain permettra d'accueillir de nouvelles activités économiques au sein d'une zone industrielle et d'activités déjà existante, et de requalifier un site industriel qui n'est plus en fonctionnement. Le projet est un village d'entreprises avec deux bâtiments d'activités et de bureaux. Le site n'accueillera pas d'installations classées pour la protection de l'environnement. Il s'agira de locaux accueillant des activités artisanales, en mixité avec des bureaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principales phases de travaux nécessaires à la réalisation du projet sont : - la démolition des deux bâtiments industriels (2100 m²), situés au centre et au sud de la parcelle - la protection de la zone nord de la parcelle pour la conservation du bâtiment à usage d'habitation et de la grange en pierre - la réhabilitation de la grange en pierre - la construction des 2 bâtiments d'activité et bureaux (environ 11465 m²) intégrant l'aménagement des surfaces destinées à la circulation et au stationnement. L'emprise chantier sera contenue dans l'emprise de la parcelle. La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permet de requalifier un ancien site industriel en site d'activité accueillant un village d'entreprises. Le site n'accueillera pas d'installations classées pour la protection de l'environnement. Il s'agira de locaux accueillant des activités artisanales, en mixité avec des bureaux. L'activité ainsi accueillie entraînerait un flux estimé de 4 PL/jour, complété par un flux de véhicules utilitaires légers estimé à une cinquantaine par jour. L'effectif global du site est prévu à 230 personnes. En tenant compte d'un facteur de présence de 80% correspondant à l'usage classique d'un site (absentéisme, déplacements sur un autre site, télétravail, congés), cela représente un effectif de 184 personnes. 50 VUL sont prévus par jour en lien avec les différents lots d'activités prévus sur site, pour les activités artisanales. Pour les 134 personnes restantes, une part de 10% est estimée hors voiture personnelle (transports en commun, vélos), ce qui implique un trafic de 120 voitures qui seront réparties sur des plages horaires d'arrivée et de départ. Le site accueillera en effet différentes sociétés, permettant de ne pas avoir un flux unique. De plus l'accès au site se fait par la Route de la Feclaz, permettant déjà de desservir la zone industrielle et d'activité. Celle-ci permet de rejoindre la D1006, permettant elle-même de rejoindre l'A43/N201. Ces voies sont donc dimensionnées pour accueillir les flux envisagés, qui n'entraîneront pas d'impact sur le trafic local. Le trafic s'insèrera dans celui déjà existant, puisqu'il est relativement faible par rapport aux flux des axes évoqués.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire valant permis de démolir pour les bâtiments concernés.
Déclaration au titre de la loi sur l'eau - rubrique 2.1.5.0 : surface totale du projet + surface du bassin versant intercepté supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle Surface de plancher totale (conservee + construite) Emprise au sol totale (conservee + construite) Surface voiries Longueur voirie	(19744, m2) (12056, m2) (8553, m2) (4421, m2) (457, ml)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi HD de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole, approuvé le 18 décembre 2019.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve a 900 m au Sud. La ZNIEFF de type II la plus proche se trouve a 600 m au Nord et a l'Est.
En zone de montagne ?	☐	☒	Saint-Alban-Leyssse ne se trouve pas en zone de montagnes, mais jouxte son perimetre.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection biotope la plus proche se trouve a 4 km au Sud.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel regional le plus proche se trouve a 1 km (parc naturel regional du massif des Bauges). Le site ne se trouve dans aucune zone naturelle protegee.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est soumise a un plan de prevention au bruit, qui a ete approuve le 22 mai 2025. La parcelle n'a pas ete identifiee comme faisant partie d'une zone a enjeux. Neanmoins, une petite partie Sud de la parcelle se trouve dans une zone impactee par des sources de bruits d'apres le classement sonore des infrastructures terrestre. La voie concernee est la route de la Feclaz qui est de categorie 4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'a ete identifiee sur la commune d'implantation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Saint-Alban-Leysses est concerne par un PPRN de type inondation (PPRI-Bassin Chamberien Revise). Le site ne se trouve pas en perimetre reglemente. La commune n'est pas concerne par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a ete approuve le 28/06/1999.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Des diagnostics detaillés plomb et amiante ont ete realises pour les batiments, les enrobes et le sol. Les rapports sont joints en annexes. Des elements amiantes et plombs ont ete reperes. Ils feront l'objet d'un traitement, le maitre d'ouvrage s'engage a respecter les recommandations des diagnostics et la reglementation. Il missionne l'entreprise EFDD pour ces interventions voir qualification et
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est implante sur une zone de repartition des eaux dans laquelle tout prelevement superieur ou egale a 8m3/h est soumis a autorisation. Ce classement concerne les eaux superficielles.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site se trouve dans un perimetre de protection eloigne d'un captage d'eau potable (voir cartographie en annexe), n'impliquant donc pas de mesure particuliere.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site ne s'implante pas dans un site inscrit est se trouve a plus d'1 km du site le plus proche.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats et Oiseaux le plus proche se trouve à 1,4 km au Nord-Est et concerne le "Rebord meridional du Massif des Bauges".
D'un site classé ?	☐	☒	Le perimetre Monument Historique le plus proche se trouve à 1 km à l'Ouest.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Demolition de 2 batiments : les materiaux issus de la demolition seront tries pour etre envoyes en filieres de valorisation ou de traitement adaptees. Un plan de terrassement a ete realise par le BET VRD, avec pour objectif d'equilibrer au maximum les deblais/remblais sur site pour eviter les mouvements de terre en dehors de la parcelle. Le plan joint (voir annexes) permet de visualiser
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Construction de batiment sur une surface plus importante que la surface construite actuellement. Un plan de terrassement a ete realise par le BET VRD, avec pour
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	objectif d'equilibrer au maximum les deblais/remblais sur

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Ancien site industriel. Creation d'un village d'entreprise. Les exigences de la zone de repartition des eaux seront respectees. Alimentation via le reseau d'eau potable, pas de consommation specifique en eau pour l'usage du site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les espaces verts actuels sont constitues d'espaces enherbes, sans autres strates vegetales. Les surfaces d'espaces verts existantes diminueront, mais s'enrichiront par la diversification des strates et des habitats pour accueillir la biodiversite. Une trame verte sera realisee entre la route de la Feclaz et la route de Plampalais. Un diagnostic ecologique a ete realise par un ecologue (voir
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone la plus proche se trouve a plus d'1 kilometre et caracterise un milieu non urbanise, comme c'est le cas au niveau du site d'implantation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site se trouve au coeur d'un quartier urbanise, sans espaces naturels notables.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Une canalisation de transport d'hydrocarbures se situe a la peripherie Sud-Ouest de la parcelle. Le site classe SEVESO seuil haut le plus proche se trouve a Chignin, a pres de 7 km au Sud. Le projet lui-meme n'entrainera pas de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les risques naturels faisant l'objet de plan de prevention sont les inondation et ne concerne pas la parcelle d'implantation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'activité accueillie entraînerait un flux estimé de 4 PL/jour, complète par un flux de véhicules utilitaires légers estimé à une cinquantaine par jour. L'effectif total estimé est de 200 personnes, entraînant un flux VL associé pour se rendre sur site. Voir annexe Réponses demandes de compléments. L'entrée/sortie des véhicules se fera dans un sens unique au niveau de la route de la Feclaz permettant de rejoindre très rapidement la D1006.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La présence de VL et PL à faible vitesse va engendrer des nuisances sonores limitées. L'entrée et la sortie des véhicules se fera pas la route de la Feclaz, à l'opposé de la zone résidentielle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage nocturne de la voirie (stationnement et voie de desserte) et de l'accès au bâtiment pourra être à l'origine d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets du BTP seront produits lors de la réalisation du projet avec démolition de bâtiments et construction. Les déchets générés seront triés, traités ou valorisés dans des filières adaptées. Une charte chantier sera réalisée et contractuelle pour l'ensemble des entreprises intervenant sur le chantier, cadrant les obligations en termes de gestion des déchets. Il en va de même pour les déchets produits par l'activité future.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site s'implante dans une zone d'activité existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site accueillait déjà des activités non agricoles avant implantation du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé pouvant avoir des incidences cumulées n'a été identifié dans les bases de données de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et de la MRAE d'Auvergne-Rhône-Alpes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un diagnostic ecologique avant travaux a été réalisé sur l'ensemble de la parcelle via l'intervention d'un écologue. Il avait pour objectif d'identifier les enjeux du site et l'installation d'éventuelles espèces faunistiques ou floristiques remarquables sur la parcelle et au sein des bâtiments existants. À noter que deux bâtiments sont prévus conservés : le bâtiment à usage d'habitation et la grange à usage d'entrepôt. Les enjeux identifiés sont globalement faibles. Les impacts bruts ont été étudiés, et des mesures d'évitement, de réduction d'impact et d'accompagnement ont été définies, intégrées au projet. Les mesures suivantes sont de plus prévues pour le développement de la biodiversité sur site : - Identification des habitats présents sur la parcelle, conservation ou reconstitution (conservation arbre existant, grange) - Plantation arbustives et arborées en espèces locales favorables à la faune (86 arbres plantes prévus et environ 5000 m² de pleine terre végétalisée) - Création de toitures végétalisées (environ 4000 m²) - Installation de refuges et gîtes pour la faune - Traitement des espèces invasives repérées sur site. Le plan masse prévisionnel du projet correspond à un coefficient de pleine terre de 25%, et à un coefficient de biotope de surface CBS de 43%. Des diagnostics détaillés plomb et amiantes ont été réalisés pour les bâtiments, les enrobés et le sol. Les rapports sont joints. Des éléments amiantes et plombs ont été repérés. Ils feront l'objet d'un traitement, le maître d'ouvrage s'engage à respecter les recommandations des diagnostics. Pour cela, le maître d'ouvrage missionne l'entreprise FEDD pour ces interventions. Cette entreprise dispose de la certification Qualibat permettant de réaliser les travaux de désamiantage en sous-section 3. Elle dispose d'une procédure de gestion des déchets détaillée. Ces éléments sont également joints.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet envisage n'aura pas d'incidence environnementale notable et l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire. Les sensibilités écologiques du site sont essentiellement liées à la présence de bâtiments existants inutilisés, mais limitées du fait du caractère urbain de l'environnement de la parcelle. Un diagnostic écologique par un écologue a été réalisé pour s'assurer de l'absence d'enjeux, ce qui a été confirmé pour les zones devant faire l'objet de travaux. Parcelle jamais comprise dans une zone sensible ou protégée. Parcelle intégrée dans une zone industrielle et d'activité existante.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BARBE

Prénom Arthur

Qualité du signataire Responsable de projets

À Lyon

Fait le 09-12-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)